



CHAMPIONNAT DU CLUB 2022

Règlement particulier de l'épreuve.

Ce règlement particulier complète le règlement général des épreuves fédérales

Conditions de participation :

Ouvert aux joueurs licenciés membres du ROC Golf, abonnés au golf de Royan et ayant un certificat médical à jour.

Formule : un tour de stroke-play et quatre tours de Match-plays.

Le 17 avril le stroke-play qualifiera les **16 premiers par série** (départage sur les 9,6 3 et 1 derniers trous) pour constituer le tableau de Match-plays. Pour le, la ou les joueurs qui se seront inscrits mais qui ne seront pas présents car disputant à l'extérieur une compétition fédérale, ils rentreront dans le tableau par un tour préliminaire avec les derniers qualifiés et suivant leur nombre l'attribution de leur adversaire se fera par tirage au sort.

Déroulement des Match-plays :

Les Tableaux de Match-plays seront affichés 48 h après le stroke-play. **Le 1^{er} Tour** devra se terminer avant le **20 juin**, le **2^{ème} Tour** avant le **1^{er} août**, le **3^{ème} Tour** avant le **19 septembre** et le **4^{ème} Tour** avant le **31 octobre**. Si avant ces dates les deux adversaires n'ont pu s'entendre sur le résultat du Match, **les deux adversaires auront match perdu**.

Séries : Dames, Seniors Dames, Messieurs et Seniors Messieurs.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule série.

Repères des Départs :

Avancés pour le Stroke-play.

Avancés en Match-play pour les Seniors Messieurs et Dames et **Reculés** pour les Dames et Messieurs.

Ordre des Départs :

Tirage au sort intégral pour les joueurs de -3 à 18,4 disputant le Championnat du club et/ou la Coupe du Club, dans l'ordre des index pour les autres.

Date limite d'inscription : le samedi 16 avril à 11h.

Droits d'inscription : 10 € et 20 € si inscription conjointe avec la Coupe du Club.

Remise des Prix : Lors de l'assemblée générale du club pour les vainqueurs de chaque série.

Comité de l'épreuve : A. BOISSEAU, M. BORDAS, B. MIGNOT, A. SERIS, P. VIGNAND.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.